

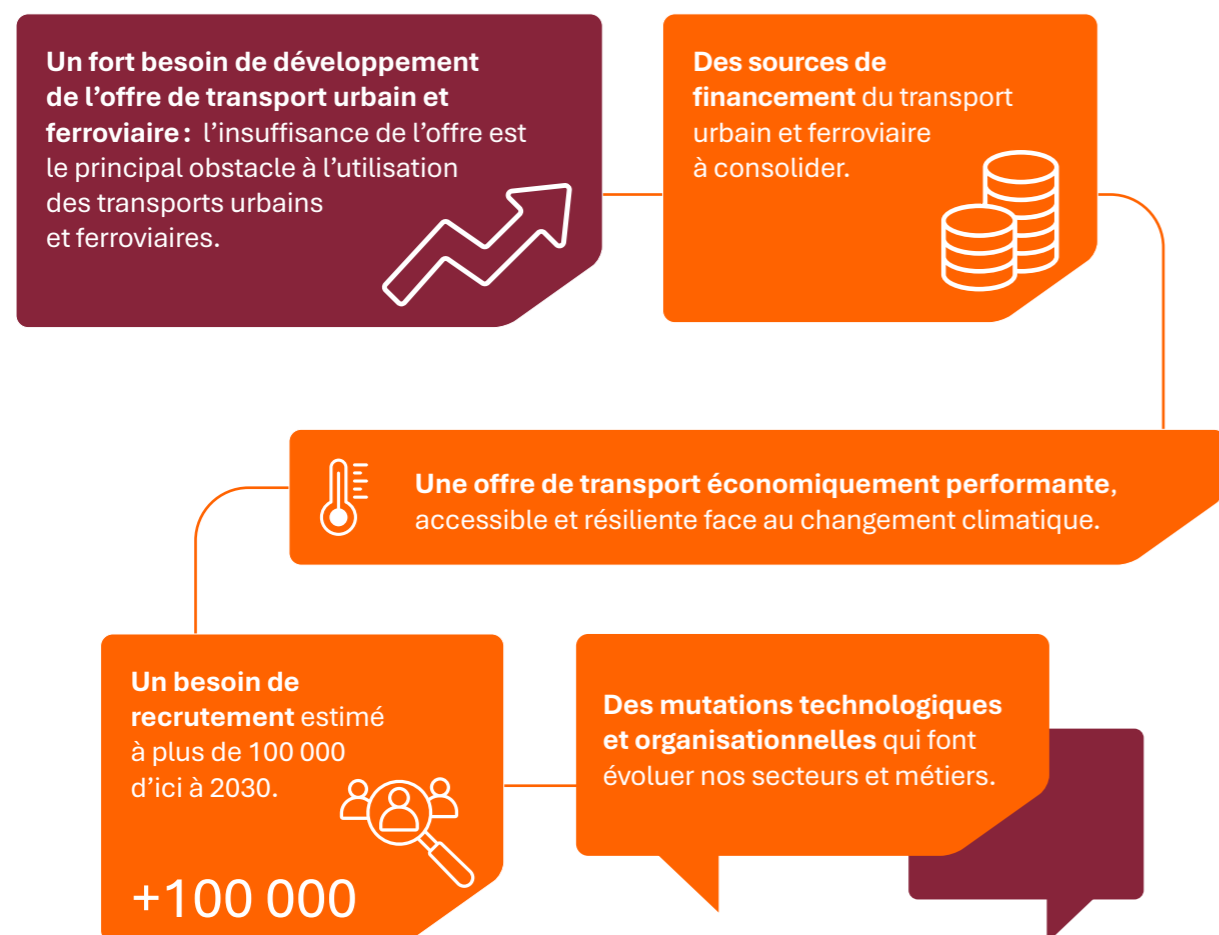
Le futur de la mobilité se construit avec l'UTPF

Découvrez
nos services

L'UTPF rassemble les acteurs du secteur autour d'une vision commune, conduit des actions en faveur de l'attractivité des métiers et contribue à un environnement propice au développement d'une mobilité durable. Elle affirme le positionnement de ses entreprises comme références en matière de mobilité intelligente.

Enfin, elle porte une politique sociale ambitieuse, garantissant un cadre de travail stable, attractif et équitable.

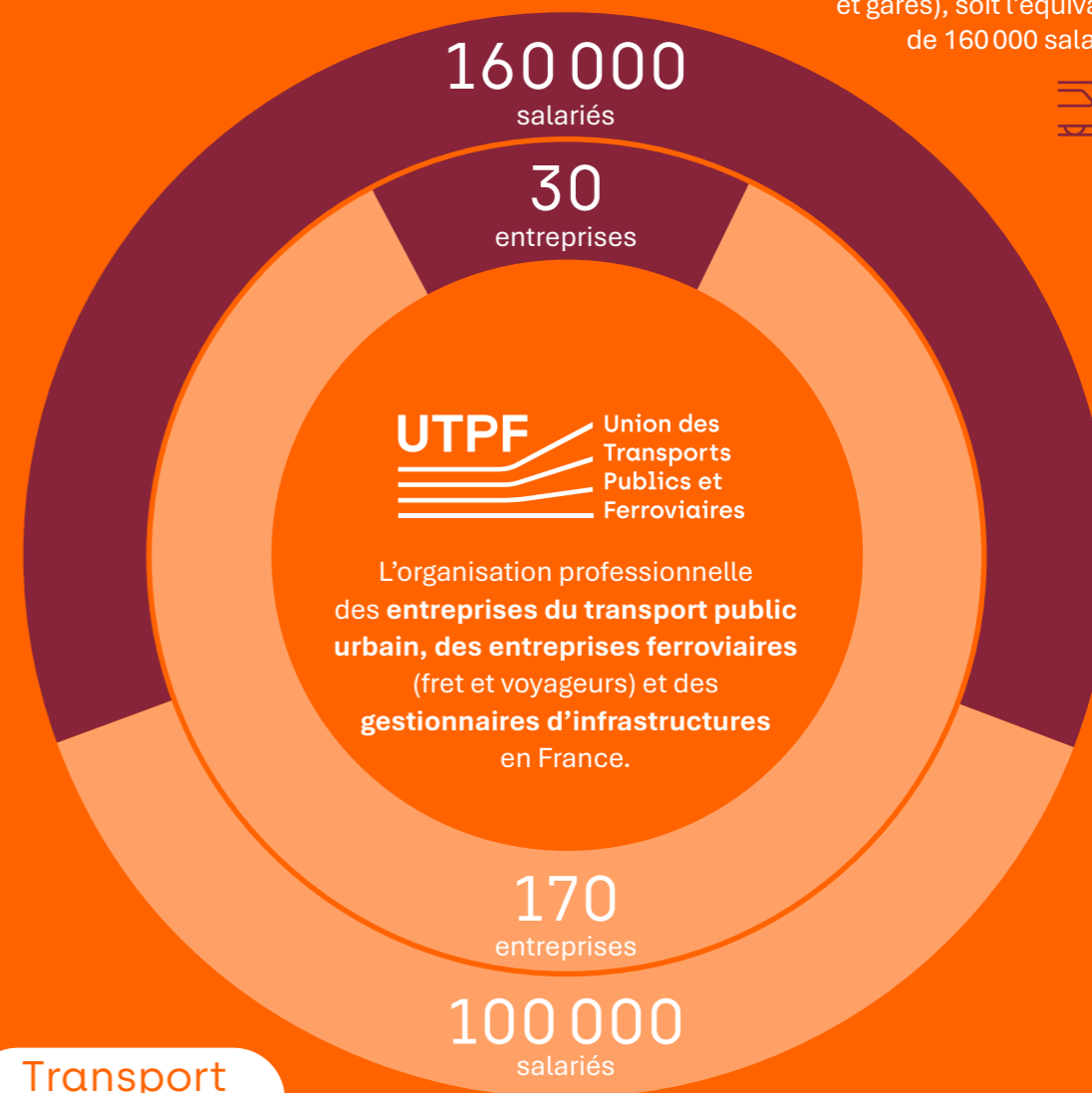
Accompagner vos défis



Près de **200 entreprises**, soit l'équivalent de **260 000 salariés**, réparties sur le territoire :

Transport ferroviaire

L'UTPF représente une trentaine de transporteurs (fret et voyageurs) mais aussi des gestionnaires d'infrastructures (réseau et gares), soit l'équivalent de 160 000 salariés.



Transport urbain

L'UTPF représente près de 170 entreprises, soit l'équivalent de 100 000 salariés.



Rencontre avec Florence Sautejeau, Déléguée générale

À l'occasion de la parution du nouveau Guide des services, Florence Sautejeau, déléguée générale de l'Union des Transports Publics et Ferroviaires, revient sur les enjeux de la transition en cours, le rôle des acteurs du secteur et l'importance d'une vision collective à long terme.

Les négociations
sociales du secteur.

Des prises de
position fortes
auprès des pouvoirs
publics.

Un accompagnement
technique et
stratégique.

Les transports sont au cœur de la transformation de nos sociétés. Quel rôle joue l'UTPF dans cette transition ?

L'UTPF est la seule organisation représentative des opérateurs de transport public urbain et ferroviaire. Notre rôle s'articule autour de trois volets : celui de négociateur social, d'influenceur auprès des pouvoirs publics et de la mise à disposition d'expertise et de services pour nos adhérents avec des initiatives comme la création de l'observatoire de la mobilité ou encore du dispositif Stop fraude. Nous portons les préoccupations du secteur et il nous appartient de démontrer aux pouvoirs publics que les transports collectifs sont la solution à des sujets de société très structurants : pouvoir d'achat des salariés, cohésion sociale et territoriale, décarbonation de la mobilité. Notre rôle, à l'UTPF, est de le rappeler sans cesse, pour permettre les financements nécessaires au développement d'une offre de qualité sur l'ensemble du territoire. Dit autrement, nous travaillons à mettre en place les conditions pour un choc d'offre des transports collectifs, levier fondamental pour que la France atteigne ses objectifs de réduction des émissions de CO₂.

Le développement des transports collectifs passe aussi par l'attractivité du secteur. Quels leviers utiliser ?

Le secteur souffre encore d'une image en décalage avec la réalité et d'une trop faible féminisation de nos métiers. De manière plus générale, les transports collectifs ne sont pas suffisamment identifiés comme un secteur économique essentiel, avec des métiers non délocalisables, répartis sur tout le territoire et socialement utiles.

15 millions de personnes en France sont en précarité mobilité, nous sommes résolus à faire changer les choses, à mieux faire partager la légitime fierté de toutes celles et ceux qui, chaque jour, permettent à des millions de nos concitoyens de se rendre à leur travail, à leur école, de se faire soigner, de faire leurs courses... Un programme comme Transformeurs qui vise à travailler à l'attractivité des métiers, à construire la politique de formation initiale et continue de la branche, y participe pleinement et bénéficiera très directement à tous nos adhérents.

Comment structurer un dialogue social proactif qui anticipe les transformations du secteur ?

Dans le transport urbain, nous travaillons à la refonte des classifications qui doivent prendre en compte l'évolution des métiers – la dernière convention collective date de 1975 – et donner des perspectives. L'idée maîtresse est de refléter l'évolution de notre secteur et de nos métiers. Dans le transport ferroviaire, nous poursuivons la construction de la convention collective indispensable pour assurer une concurrence saine et loyale.

Comment assurer la pérennité du modèle économique des transports collectifs ?

La première règle dans un contexte budgétaire contraint, est de prioriser. À l'UTPF, la régénération et la modernisation du réseau ferroviaire sont notre priorité. C'est notre patrimoine commun, et il faut trouver les financements, à la fois pour le ferroviaire, mais aussi pour l'urbain. Nous savons très bien que tout ne peut pas reposer sur le budget de l'État. Nous imaginons un mix : fléchage des recettes des concessions d'autoroutes vers les transports collectifs, vente de crédits-carbone, certificats d'économie d'énergie, marge de manœuvres fiscales pour les collectivités locales...

En la matière, le rôle de l'UTPF est de porter ces mesures concrètes qui visent à assurer le développement du secteur lors de la préparation de chaque loi de finances et désormais dans la loi-cadre attendue par le secteur.





Notre offre de services

Être adhérent à l'UTPF, c'est porter la voix de la mobilité durable et contribuer à une dynamique collective forte. Vous bénéficiez d'une expertise reconnue, d'un accompagnement sur-mesure, et d'un accès privilégié à une information fiable et actualisée sur les enjeux de la mobilité. **Découvrez notre offre de services!**



Transparence et efficacité: services certifiés

Depuis 15 ans, l'UTPF est engagée dans une démarche de certification. Elle est certifiée Quali'OP et répond à un référentiel qui atteste de notre qualité de service. C'est un gage de confiance pour nos adhérents.

1

Faites entendre votre voix, portez vos propositions

L'UTPF porte la voix de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des instances européennes. Elle anticipe les évolutions législatives et défend les intérêts de la profession.

Commissions et groupes de travail

En adhérant à l'UTPF, vous pouvez participer aux commissions ou faire partie des groupes de travail. Ils échangent sur des sujets sociaux, techniques, économiques...et proposent les grandes orientations au conseil d'administration.

Représentation et influence

L'UTPF est représentée dans plus de 130 instances sectorielles (MEDEF, CEREMA, UITP...), en France comme en Europe et y porte votre voix. Elle adhère à une vingtaine d'associations partenaires (GITL, Objectif OFP...) pour bénéficier de leur expertise et y faire valoir ses positions.



2

Suivez le dialogue social dans les branches

L'UTPF vous représente dans l'ensemble des négociations de branches. Elle promeut un cadre social moderne et crée les conditions d'un dialogue constructif avec les organisations syndicales.

Négociations de branche

Dans les deux branches du transport urbain et du ferroviaire, l'UTPF prépare et conduit les négociations avec les organisations syndicales, sur la base d'un mandat construit avec les adhérents et validé par le Conseil d'administration. Ces négociations participent à l'évolution des conventions collectives nationales et de leurs avenants.

Instances paritaires

L'UTPF représente les employeurs dans les organismes de branche liés au dialogue social, à la formation et à la protection sociale : Agefodia, CARCEPT Prev (IPRIAC, Klesia...), France Compétences, OPCO Mobilités...

3

Situez-vous dans l'écosystème de la mobilité

Pour éclairer vos décisions au quotidien, l'UTPF met à votre disposition des analyses, des données consolidées et des outils d'observation fiables.

Bilans sociaux transport urbain et transport ferroviaire

Édités chaque année, ils présentent les principales données sociales : effectifs des entreprises, durée de travail, absentéisme, rémunérations, etc.

Rapport sûreté

Ce rapport fait état des agressions et du vandalisme dans les transports, et fait le point sur les réponses apportées face à l'insécurité.

Le Flash Eco Mob

Chaque trimestre il donne la tendance des trois indicateurs principaux du transport public urbain (kilomètres, voyages, recettes) et fournit des données marquantes du secteur des transports.

Observatoire national du dialogue social (ONDS)

Observatoire paritaire de la négociation collective (OPNC)

Observatoire de la mobilité

L'Observatoire de la mobilité est une enquête annuelle sur les habitudes de déplacement des Français, réalisée par l'UTPF avec un institut de sondage.

Chiffres clés du transport public

Outil de référence de la profession, il passe à la loupe les données d'activité de tous les réseaux de transport public urbain adhérents à l'UTPF, et ferroviaire régional : offres, fréquentation, recettes...

Le parc des véhicules des services urbains

Ce document recense le volume, la typologie, l'âge moyen, les énergies, équipements, et les constructeurs des véhicules du transport public urbain en France.

4

Bénéficiez d'une expertise et d'une assistance

Les experts de l'UTPF sont à votre disposition pour répondre rapidement à vos questions et vous accompagner dans vos démarches sur diverses expertises : droit social, RH, législation française et européenne, exploitation, etc.

La veille et les notes de l'UTPF

L'UTPF anticipe et étudie les évolutions du secteur, les changements législatifs et les innovations techniques.

Les décryptages de l'UTPF

Webinaires thématiques pour décrypter des sujets juridiques, techniques, institutionnels d'actualité.

Réponses à vos questions

Dans le cadre de la certification, l'UTPF s'est engagée à vous fournir une réponse dans un délai certifié.



Un espace personnalisé sur utpf-mobilites.fr

5

Soyez accompagnés sur vos enjeux d'emploi et de formation

L'UTPF est à l'initiative de différentes actions pour structurer une offre de formation de branche et développer l'attractivité du secteur et des métiers.

Développement de l'attractivité du secteur sur tous les territoires

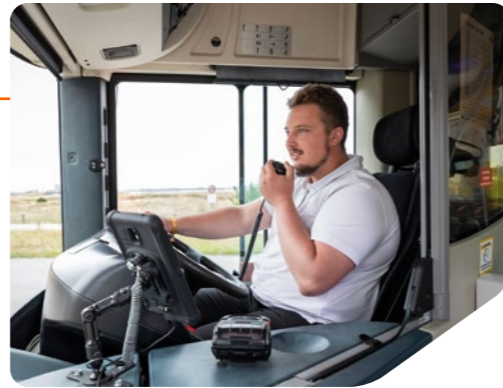
Cette ambition s'appuie sur deux campagnes métiers majeures : *Faites bouger les lignes*, dédiée à la promotion des métiers du transport public, et *Futur en train* pour le transport ferroviaire. Ces actions se déclinent notamment à travers l'organisation de campagnes média, de challenges, de *jobdatings* en région, tels que le *Bus d'Or*, *WorldSkills* ou encore le *Bus/Car/Tram Tour*.

Formation professionnelle

L'UTPF, par ses mandats au sein des instances paritaires (OPCO Mobilités, France compétences...) vous accompagne dans l'optimisation financière des fonds de la formation. L'UTPF développe une offre de formation de branche et accompagne les organismes de formation et CFA de la profession.

Partenariats et renforcement des relations École-Entreprise

Des conventions de partenariat sont mises en place avec les écoles, ainsi qu'avec les ministères (du Travail, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur).



Concours du Bus d'Or

Tous les deux ans, l'UTPF organise le concours du meilleur conducteur de bus français. Ce rendez-vous majeur de la profession a pour objectif de valoriser ce métier.

Pour en savoir plus



Faites bouger les lignes



Futur en Train

TRANSFORMEURS



Ce projet bénéficie d'un financement de 12 M€, dont 8 M€ dans le cadre de l'AMI « Compétences et métiers d'avenir » de France 2030. Il regroupe autour de l'UTPF 29 partenaires : FNTV, entreprises de transport urbain, interurbain et ferroviaire, OPCO Mobilités, Éducation nationale, enseignement supérieur, formation professionnelle, collectivités territoriales, acteurs académiques.

L'UTPF a lancé le projet **Transformeurs** pour faire face aux besoins massifs de recrutement et réussir les transitions écologique et numérique des transports collectifs. Il a pour ambition de valoriser le secteur, de susciter des vocations et de rénover l'appareil de formation.

Une première : un travail en interbranche mutualisant ingénierie et moyens financiers pour structurer la formation autour de socles communs et créer des parcours passerelles.

L'objectif : recruter 100 000 personnes d'ici 2030.

Transformeurs, c'est 70 actions de formation et 20 actions d'attractivité pour porter la mobilité durable dans les territoires, déclencher le choc d'attractivité attendu et donner aux plus jeunes l'envie de rejoindre la filière.

6

Profitez d'une veille quotidienne

Pour comprendre les évolutions réglementaires, techniques et stratégiques qui touchent votre activité, l'UTPF sélectionne, analyse et synthétise l'information utile. Vous disposez d'un accès régulier à des contenus fiables, pratiques et directement exploitables.

Publications thématiques

En plus de ses publications régulières, l'UTPF publie ponctuellement des guides d'information à destination de ses adhérents sur tous les sujets de la mobilité. L'UTPF a par exemple publié

3 guides en 2025 : mobilité des seniors, éducation à la mobilité, et lutte contre les incivilités envers les agents des transports publics.

Positions et communiqués de l'UTPF

L'UTPF peut adopter des positions ou diffuser des messages officiels à la presse et aux décideurs.

Lettre aux adhérents

Cette lettre mensuelle fait état de toutes les dernières publications, actualités, notes, événements, et toutes les actions, passées et à venir de l'UTPF.

Brief presse

L'UTPF vous adresse quotidiennement le brief presse, soit une liste d'articles sur l'actualité du secteur.



7

Développez votre réseau

L'UTPF crée des temps d'échange et de mise en relation entre les acteurs de la mobilité.

Cérémonie des vœux

L'événement de référence pour échanger entre pairs et rencontrer les professionnels du secteur.

Rentrée du transport public

Chaque année, le GART et l'UTPF organisent en septembre la Rentrée du transport public. Pendant une semaine, les réseaux participants proposent des offres promotionnelles et mènent des opérations spéciales pour mettre à l'honneur les transports publics et inciter à une mobilité plus durable. En parallèle, sont organisés les Challenges de la Rentrée du transport public, qui récompensent les plus belles initiatives des réseaux de transport en France.

Le Mobco - le salon des mobilités collectives

Organisé par le GART et l'UTPF, le MOBCO est le rendez-vous incontournable pour tous les acteurs de la mobilité durable. Au programme : un salon pour découvrir les dernières innovations en matière de mobilité, permettre les échanges et créer des opportunités pour les exposants.

Accédez à des avantages négociés

Médiation

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la loi oblige tout professionnel à proposer à ses clients, en plus de son service interne de gestion des réclamations, un système de médiation de la consommation référencé. Le non-respect de cette obligation peut entraîner une amende allant jusqu'à 15 000€ par manquement constaté. Il existe en France,

pour le secteur du transport de voyageurs, un médiateur reconnu, la Médiation Tourisme et Voyages (MTV). En sa qualité de membre historique de la MTV, l'UTPF permet à ses adhérents (qu'ils opèrent dans le champ du transport public urbain ou du transport ferroviaire de voyageurs) d'y adhérer gratuitement. Seuls les frais de dossiers en cas de litiges sont à leur charge.



Stop fraude

Chaque année, la fraude génère, dans les transports collectifs, une perte de plusieurs centaines de millions d'euros.

Dans 50 % des cas identifiés, les amendes ne sont pas perçues pour cause de fausses déclarations.

Un dialogue constructif entre l'UTPF, les services de l'État et la coopération de six opérateurs historiques ont permis d'aboutir au lancement en janvier 2025 du dispositif « Stop fraude », désormais ouvert à tous les adhérents. Il permet aux agents de recouvrement des opérateurs de transport de procéder à la vérification des adresses des contrevenants.

La plateforme « Stop Fraude » s'appuie sur une solution développée par l'Imprimerie Nationale. Tiers public de confiance, désignée par l'État, elle interroge la base (nom, prénom, date de naissance et en option le lieu de naissance) des données fiscales du ministère en charge de l'Économie et des Finances. L'UTPF sert d'intermédiaire avec l'Imprimerie Nationale pour la signature de tout contrat d'abonnement.

Pour tout nouvel entrant, le droit d'accès a été négocié à 9 800€ HT. Un tarif à l'interrogation est ensuite applicable :

NOMBRE DE VERIFICATIONS (par période de 12 mois)	TARIF APPLIQUÉ
Jusqu'à 1 000 000 compris	0,50€ HT
Entre 1 000 001 et 1 500 000 compris	0,25€ HT
À partir de 1 500 001	0,15€ HT

Assurances

Pour les préjudices subis en cas d'immobilisation des véhicules urbains et d'interruption temporaire de l'exploitation, les adhérents de l'UTPF peuvent bénéficier d'un barème d'indemnités négocié chaque année avec la Fédération française de l'assurance (France Assureurs).

Garantie sociale des chefs d'entreprise

L'adhésion à l'UTPF offre la possibilité aux dirigeants d'entreprise de s'affilier à la Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise (GSC) et de bénéficier d'une couverture en cas de perte d'emploi.

Musique à bord des véhicules

Les entreprises membres de l'UTPF peuvent bénéficier du tarif négocié avec la SACEM pour diffuser la musique de leur choix à bord de leurs véhicules. Une réduction de 20 % par rapport au tarif général est ainsi proposée.

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS ENGAGÉS AU SEIN DE

6 DÉPARTEMENTS

AFFAIRES PUBLIQUES

Le département représente les intérêts des adhérents auprès des institutions françaises et européennes, anticipe les évolutions réglementaires, participe aux débats et aux consultations.

RESSOURCES

Le département permet le bon fonctionnement interne de l'UTPF en assurant les missions liées aux ressources humaines, aux affaires financières et à la relation avec les adhérents.

EMPLOI, ATTRACTIVITÉ ET FORMATION

Le département conçoit et met en œuvre des actions de recrutement pour les transports urbains et ferroviaires, et porte le projet « Transformeurs », labellisé France 2030.

SOCIAL

Le département gère le dialogue social des branches – transport urbain et ferroviaire – porte la voix de la profession auprès des institutions et partenaires, et siège dans les instances paritaires. Il informe et conseille les adhérents en matière de droit social, de sûreté et de lutte contre la fraude.

COMMUNICATION

Le département assure la valorisation des actions de l'UTPF et du secteur. Il gère les relations avec les médias, la communication digitale, et les événements.

ÉCONOMIE, TECHNIQUE ET PROSPECTIVE

Le département informe et accompagne les adhérents sur le financement, la tarification, la transition énergétique, la sécurité, les évolutions techniques, la digitalisation, les systèmes de transport intelligents et les nouvelles mobilités.

Cotisations et modalités d'adhésion à l'UTPF

> Membres adhérents

L'adhésion se fait sur simple demande avec information au Conseil d'administration.

Entreprises de transports publics urbains de voyageurs

La cotisation est calculée en fonction des dépenses d'exploitation* de l'année précédente, avec une cotisation minimale fixée à 2 100€ et plafonnée à 60 000€, selon le barème ci-contre.

DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'ANNÉE N-1	TAUX APPLIQUÉ	MONTANT CORRESPONDANT POUR LA TRANCHE
De 0 € à 2 755 000 €	0,143 %	3 940 €
De 2 755 000 € à 7 992 500 €	0,128 %	+6 704 €
De 7 992 500 € à 15 272 500 €	0,110 %	+8 008 €
Au-delà de 15 272 500 €	0,052 %	+ 520 € par tranche de 1 000 000 €

* Les dépenses d'exploitation correspondent au total des charges d'exploitation une fois les charges financières, les dotations aux amortissements et provisions, les loyers et redevances éventuels pour l'utilisation de biens mobiliers ou immobiliers déduits.

Entreprises de fret ferroviaire disposant d'une licence

Chaque entreprise de plus de 100 salariés doit s'acquitter d'une cotisation annuelle comprenant une part fixe forfaitaire de 15 000€, à laquelle s'ajoute une partie variable calculée en fonction du nombre de tonnes-km transportées l'année précédente selon le barème ci-contre.

NOMBRE DE TONNES / KM TRANSPORTÉES L'ANNÉE N-1	MONTANT DE LA PARTIE ANNUELLE VARIABLE
De 0 € à 100 millions	1 500 €
De 100 millions à 500 millions	5 000 €
De 500 millions à 750 millions	20 000 €
De 750 millions à 1 milliard	30 000 €
De 1 milliard à 5 milliards	60 000 €
De 5 milliards à 10 milliards	76 667 €
De 10 milliards à 15 milliards	90 000 €
Au-delà de 15 milliards	100 000 €

Entreprises ferroviaires de voyageurs disposant d'une licence

Chaque entreprise de plus de 100 salariés doit s'acquitter d'une cotisation annuelle comprenant une part fixe forfaitaire de 15 000€, à laquelle s'ajoute une partie variable calculée en fonction du nombre de voyageurs-km transportés l'année précédente selon le barème ci-contre.

NOMBRE DE VOYAGEURS/KM TRANSPORTÉS L'ANNÉE N-1	MONTANT DE LA PARTIE ANNUELLE VARIABLE
De 0 € à 100 millions	5 000 €
De 100 millions à 500 millions	10 000 €
De 500 millions à 750 millions	20 000 €
De 750 millions à 1 milliard	30 000 €
De 1 milliard à 3 milliards	60 000 €
De 3 milliards à 5 milliards	90 000 €
De 5 milliards à 10 milliards	120 000 €
Au-delà de 10 milliards	150 000 €

Entreprises, associations et regroupements d'entreprises ferroviaires relevant du champ de la convention collective nationale ferroviaire

Les entreprises, associations et regroupements d'entreprises s'acquittent d'une cotisation calculée en fonction du chiffre d'affaires qu'elles ont réalisé en France l'année précédente, avec un minimum annuel de cotisations fixé à 2 100 €, selon le barème ci-contre.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN FRANCE DE L'ANNÉE N-1	TAUX APPLIQUÉ	MONTANT CORRESPONDANT POUR LA TRANCHE
De 0 € à 2 755 000 €	0,143 %	3 940,00 €
De 2 755 000 € à 7 992 500 €	0,128 %	+6 704,00 €
De 7 992 500 € à 15 272 500 €	0,110 %	+8 008,00 €
De 15 272 500 € à 100 millions	0,052 %	+44 058,30 €
De 100 millions à 200 millions	0,026 %	+26 000,00 €
De 200 millions à 300 millions	0,020 %	+20 000,00 €
De 300 millions à 400 millions	0,015 %	+15 000,00 €
Au-delà de 400 millions	0,010 %	+ 10 000,00 € par tranche de 100 millions

Associations et entreprises ferroviaires n'ayant pas de licence et d'activité ferroviaire relevant de la convention collective nationale ferroviaire

Ces entreprises s'acquittent d'une cotisation forfaitaire de 2 100€.

Autres entreprises, associations et regroupements d'entreprises

Les autres entreprises, associations et regroupements d'entreprises s'acquittent d'une cotisation calculée en fonction du chiffre d'affaires qu'elles ont réalisé en France l'année précédente, avec un minimum annuel de cotisations fixé à 2 100 €, selon le barème ci-contre.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN FRANCE DE L'ANNÉE N-1	TAUX APPLIQUÉ	MONTANT CORRESPONDANT POUR LA TRANCHE
De 0 € à 2 755 000 €	0,143 %	3 940,00 €
De 2 755 000 € à 7 992 500 €	0,128 %	+6 704,00 €
De 7 992 500 € à 15 272 500 €	0,110 %	+8 008,00 €
De 15 272 500 € à 100 millions	0,052 %	+44 058,30 €
De 100 millions à 200 millions	0,026 %	+26 000,00 €
De 200 millions à 300 millions	0,020 %	+20 000,00 €
De 300 millions à 400 millions	0,015 %	+15 000,00 €
Au-delà de 400 millions	0,010 %	+ 10 000,00 € par tranche de 100 millions

contact@utpf-mobilites.fr
01 48 74 63 51
17, rue d'Anjou, 75008 Paris
janvier 2026

Conception : BelleVille. Photographies : ©Victoria Viennet, Freepik, Istock

utpf-mobilites.fr

